



*Proposition de lois visant à renforcer la
participation démocratique et la confiance dans
les institutions.*

Classe participante :

CM2 de l'école Marie Curie, 21 Allée Castaigne, 16000
ANGOULEME

Réflexion menée avec les élèves : Yasmine Achouri, Ayhan
Mehmet Aktas--Visse, Arthur Azdad, Assma Beljoudi, Imane Berkane,
Héléïna Daran-Pihée, Djalil Fernandes, Noé Koumba Koumba,
Océann Guillaume, Benjamin Jomeau, Zaïm Lefleur, Maxence Nay,
Elsa Rafidimanantsoa, Chelsy Reinard, Luka Szmydka—Da Rocha,
Tiana Teixeira Salgado, Ethan Traoré, Waren Tsifolahy-Gasne.

Enseignante : Adeline Cottreel

Exposé des motifs :

Près d'un Français sur deux (46%) estime que la démocratie fonctionne mal en France. Cette défiance s'est exprimée lors des élections de 2017 avec des **niveaux d'abstention records** : 25% au second tour pour l'élection présidentielle et 57% au second tour pour les législatives. Parmi les 18-35 ans, 4 jeunes sur 10 ne se seraient pas déplacés jusqu'aux urnes le 10 avril 2022.

Pourquoi une telle défiance de la part de la jeunesse envers nos institutions ?

Dans notre classe de CM2, établie en zone « REP+ », peu de parents vont voter. Nous nous sommes interrogés sur les raisons de ce manque de motivation pour exercer son travail de citoyen. Il apparaît que les parents sont souvent mal informés, peu sensibilisés aux enjeux de chaque élection. Ils ne se sentent pas ou peu concernés par cet exercice démocratique, pensent souvent que « cela ne sert pas à grand-chose » pour ne pas dire « à rien ».

Dans notre école, l'exercice de la citoyenneté commence par l'élection de deux délégués en début d'année. C'est un acte symbolique important qui a des incidences sur la vie de la classe et de l'école car le rôle des délégués est important.

Nous avons aussi la chance de compter parmi nos élèves un représentant du Conseil municipal des jeunes à la mairie. C'est un privilège pour les jeunes qui ont la possibilité de s'exprimer sur différents sujets importants pour la jeune génération tels que l'environnement, la solidarité, l'accès aux loisirs et à la culture notamment.

Néanmoins, nous pensons que l'accès à l'exercice et à la vie démocratique devrait être beaucoup plus large pour l'ensemble de nos élèves dès le cycle 3, afin de les sensibiliser le plus précocement possibles aux enjeux qui en découlent.

Certains acteurs de la vie politique de nos communes peuvent nous y aider, tels que nos maires, nos députés de circonscription ou leurs représentants. Ils ont un rôle important à jouer auprès de la jeune génération en se rendant plus visible et plus accessible. Chaque élève doit pouvoir rencontrer au moins une fois dans sa scolarité primaire un élu de proximité.

Dans un second temps, les élèves de la classe se sont interrogés sur d'autres freins à l'exercice démocratique, en particulier ceux des promesses souvent non tenues de nos représentants politiques. Voter c'est bien, mais si nous faisons notre devoir, les élus doivent aussi assumer les leurs : rendre des comptes aux citoyens qui les ont élus et tenir leurs promesses électorales. C'est un point indispensable pour restaurer la confiance dans nos institutions.

Nous vous proposons de ce fait plusieurs pistes de réflexion d'articles de lois qui permettraient sans doute de mettre la citoyenneté au cœur de nos priorités éducatives.

Article 1 : Rendre obligatoire la mise en place de Conseils Municipaux des jeunes dans chaque commune.

Article 2 : Imposer aux élus de communes ou de circonscriptions (maire, député ou représentant parlementaire) de venir dans chaque école pour faire connaître leur travail et leur rôle.

Article 3 : Exiger de chaque élu qu'il publie un bilan de toutes les promesses tenues et non tenues au milieu et à la fin de son mandat.